

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-67(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni à l'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 5 novembre 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Objet : Résultats de l'appel à projets "Planification écologique - DFCI" concernant les candidatures déposées par le SDIS 04**

**Le président expose :**

Lors de la réunion du Bureau du 24 septembre 2024, nous avons présenté l'appel à projets lancé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire dans le cadre de la Planification écologique.

Le SDIS 04 a déposé trois demandes de subvention :

- **Acquisition de matériels de transmissions** : budget total de 18 601 € HT ;
- **Mise en place d'une équipe spécialisée brûlage dirigé** : budget total de 86 715 € HT ;
- **Formations des élus à la gestion de crise en cas de feu de forêt** : budget total de 112 749 € HT.

Malheureusement, aucun de ces projets n'a été retenu. Toutefois, la DDT a informé le SDIS qu'il bénéficierait de deux subventions issues de cet appel à projets, pour financer des initiatives précédemment soumises au titre du Fonds Vert et du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne :

- **Achat d'équipements de protection individuelle pour les personnels en charge des travaux de brûlage dirigé** : montant total de 5 100 € HT, subventionné à 100 %, soit 5 100 € ;
- **Acquisition de 2 CCFL destinés aux patrouilles préventives** : d'un montant total de 125 000 € HT cofinancée à hauteur de 80 %, soit 100 000 €.

Ainsi, le SDIS 04 recevra un soutien financier total de l'État de 105 100 € pour ces deux opérations.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser son Président à signer les documents relatifs à ces dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

  
Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20241118-B-2024-67-FIN-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024